



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

Président : Patrick BONIN, Professeur de psychologie cognitive

Membres :

Jean-Michel BOUCHEIX, Professeur de psychologie cognitive

Aurélia BUGAJSKA, Professeure de psychologie cognitive

Véronique DRAI-ZERBIB, Maîtresse de conférences de psychologie cognitive

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 18 mars 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines


Le Doyen de l'UFR
Sciences Humaines
Philippe SALVADORI

Philippe SALVADORI